

PROJET EDUCATIF – PROJET PEDAGOGIQUE

Djuringa propose aux jeunes des vacances utiles, de qualité tout en développant le sens des autres à travers la vie de groupe afin qu'ils puissent s'exprimer, créer, innover. La vie collective de chaque centre doit être l'occasion d'une vie sociale qui privilégie les relations entre enfants et l'apprentissage des relations avec les adultes. Nos séjours constituent un milieu éducatif permanent qui permet à chacun, en fonction de son vécu et de son propre développement, de poser des actes qui soient significatifs de sa personne, et d'unifier toutes les composantes de sa personnalité.

Pour tous nos séjours, le directeur et l'équipe pédagogique élabore un projet pédagogique validé par l'organisateur.

RELATION PARENTS

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours de la semaine (de 9h00 à 16h30).

Avant le séjour

Les dossiers d'inscriptions sont traités dès réception dans nos locaux et un courrier ou un mail de confirmation vous est adressé dans les 72 heures. Entre 2 et 4 semaines avant le séjour, une circulaire concernant le fonctionnement du séjour (adresse du centre, numéro du directeur, ...), la convocation de départ ainsi qu'une fiche sanitaire (à renvoyer avant le début du séjour) vous est envoyé. Pour toutes questions, il suffit de nous contacter par e-mail ou par téléphone.

Pendant le séjour :

Les familles disposent du numéro du centre ou du numéro de portable du directeur. Une messagerie vocale est également mise en place pour tous les séjours de DJURINGA.

En cas d'urgence, un numéro spécifique à DJURINGA est donné aux familles.

Après le séjour :

Un questionnaire qualité, ainsi qu'un compte rendu du séjour de l'enfant sera envoyé aux familles dans un délai de 2 à 3 semaines après le séjour. DJURINGA s'engage à traiter toutes réclamations ou questionnements sur le déroulement d'un séjour dans un délai de 15 jours.

ENCADREMENT

Nos équipes sont diplômées, formées, compétentes et répondent aux critères moraux, éducatifs et législatifs de notre ministère de tutelle Jeunesse & Sports.

Chaque membre de l'équipe pédagogique (directeur, animateur, intervenant) et de l'équipe technique (cuisinier, personnel technique) est recruté après un entretien individuel d'embauche et après la réception des diplômes ainsi que de l'extrait n° 3 du casier judiciaire.

Pour chaque séjour, DJURINGA s'engage à ce qu'au moins 75 % des animateurs soient breveté BAFA (ou sont en formation).

Un minimum de 1 animateur pour 8 enfants est également exigé sur chacun des séjours de DJURINGA.

Toute activité dite « à risques » sera encadrée par des animateurs diplômés d'état dans les conditions fixées par la législation en vigueur.

Rappel de la notice envoyée à l'ensemble des directeurs par Jeunesse et Sports. Les directeurs sont tenus à l'égard de l'enfant, à une obligation générale de prudence et de diligence.

Toutefois, il est généralement admis qu'on ne peut exiger d'un centre, une surveillance plus étroite que celle dont les parents font preuve vis-à-vis de leurs enfants.

VOYAGES

Quel que soit le moyen de transport (train, car, avion) ou la ville de départ (plus de 15 villes en France), une circulaire, détaillant le lieu de rendez-vous ainsi que l'horaire, sera envoyé au moins 15 jours avant le début du séjour.

Pour les rendez-vous sur place, DJURINGA communique un plan d'accès.

DJURINGA garantit une permanence téléphonique 2 heures avant et 2 heures après la prise en charge d'un enfant. Une permanence d'accueil, assurée par un représentant de l'organisateur, sera mis en place 45 minutes avant le départ sur chaque point de rendez-vous.

L'encadrement lors des convois sera au minimum d'un animateur pour 10 enfants.

HEBERGEMENT

DJURINGA attache beaucoup d'importance à la qualité des centres de vacances. Ceux-ci doivent bien sûr avoir été certifiés par la commission de sécurité ainsi que par le ministère de la Jeunesse et des Sports. De plus, ils devront également respecter des critères internes à DJURINGA :

- Chambre de 8 au maximum
- Sanitaire et WC individuel
- Séparation des filles et des garçons
- Présence de terrain de jeux ou de sports à proximité
- Moyen de communication et de sécurité minimum (une ligne fixe, proximité d'un médecin, accès facile, ..).

Pour les séjours sous tente, DJURINGA veillera tout particulièrement à la qualité du matériel utilisé.

RESTAURATION

Pour tous nos séjours (sauf certains séjours adolescents ou les jeunes participent à l'élaboration des repas), la restauration est prise en charge par des professionnels (cuisiniers, société de restauration).

DJURINGA s'engage à ce que les menus soient équilibrés, que les repas soient de quantité suffisante, qu'ils soient adaptés à l'âge des participants et qu'ils tiennent compte des activités qu'ils pratiquent.

Les régimes particuliers sont respectés. Toutefois, les voyages à l'étranger ou des campings itinérants peuvent rendre impossible leur réalisation. Pour s'en assurer, les familles devront en faire la demande avant l'inscription.

LES ACTIVITES

En fonction du séjour choisi, les enfants ont plus ou moins le choix des activités. Dans tous nos séjours, tous les moyens pédagogiques sont mis en œuvre pour permettre aux participants de vivre une approche ludique et réussie de l'activité.

Dans les séjours à dominante sportive, les participants et les membres de l'équipe d'animation sont préalablement informés du caractère incontournable de la pratique de l'activité.

Dans les séjours multi-activités, l'enfant a le choix entre plusieurs activités durant le séjour, les activités ne sont plus obligatoires mais motivées. La fréquence de chacune de ces activités est précisée sur notre brochure.

Quel que soit le type de séjour, des activités de loisirs, de détente, d'expression, sont prévues en plus des activités contractuelles, celles-ci sont proposées par les animateurs et/ou les participants.

Les animateurs sont à l'écoute des demandes des participants, donnent les moyens de mettre en place, de concrétiser les projets.

Les activités nécessitant un encadrement spécifique peuvent être encadrées soit par les animateurs du centre, soit par un prestataire extérieur. Nous garantissons la compétence et la qualification de l'encadrement, quel qu'il soit. Dans le cas de figure où nous ayons recours à un prestataire extérieur, les animateurs du séjour sont associés à l'animation de l'activité, ceci en vue de garantir la cohérence du cadre relationnel des participants.

Les différents horaires du centre sont adaptés aux activités pratiquées. Pour les séjours à dominante sportive, un temps de repos est proposé après chaque repas de midi, celui-ci est plus ou moins formalisé selon les tranches d'âges.

VIE COLLECTIVE

Nous attachons une grande importance à l'affectif, au rationnel, au convivial et à créer les conditions d'une relation positive. Pas de traitement uniforme, éviter trop de rigidité, libéralisme ne veut pas dire laisser-aller et manque d'organisation. Tous les comportements de l'équipe d'encadrement ont valeur d'exemple et de référence.

L'ensemble des équipes s'engage contractuellement à appliquer la charte qualité :

- **L'animateur partage l'hébergement** avec les enfants (dans des chambres séparées)
- **L'animateur est le garant du lever et du coucher** des enfants ainsi que des temps de repos induits par l'âge de ceux-ci.
- **L'animateur prend ses repas** au milieu des enfants (encadrement permanent).
- L'animateur guide l'enfant dans le choix de ses activités
- **L'animateur veille à l'application du règlement intérieur** édicté par le directeur du centre.
- **Les directeurs ou directeurs adjoints** ont la charge de la mise en place du bon déroulement du quotidien. Ils coordonnent l'équipe d'animation et ont le devoir de communiquer et d'informer l'organisateur de l'ensemble des initiatives, des problèmes propres au fonctionnement du centre.
- **Le directeur** est le lien entre les structures sociales et juridiques (mairie, gendarmerie, préfecture,...) l'équipe d'encadrement dans sa totalité et les familles (clients).
- **Importance de l'accueil de l'enfant** : à son arrivée, il est pris en charge par le moniteur référent qui fait avec lui l'inventaire de ses bagages après lui avoir indiqué son lieu d'hébergement. Le linge est lavé, au minimum une fois par semaine pour les séjours à partir de deux semaines. Le trousseau est vérifié à l'arrivée et au départ par l'animateur qui en fait l'inventaire et signale les manques aux parents (pour les 6-14 ans. Le linge non lavé est rangé séparément dans la valise du retour).
- **Rythme de vie** : Un temps de repos est proposé après chaque repas (selon les tranches d'âge). Une attention toute particulière est portée au lever et au coucher des enfants (toilette faite, l'endroit où dort le moniteur, levé échelonné, problèmes particuliers).
- **Quotidien** : Cigarettes interdites en présence des mineurs à l'intérieur comme à l'extérieur ainsi que tous comportements démonstratifs (s'embrasser, se tenir par la main...). Tenue vestimentaire et toilette irréprochable.
- **Téléphone et courrier** : Le moniteur référent veille à ce que chaque enfant (suivant l'âge) écrive et téléphone au moins une fois par semaine. Il accompagne l'enfant suivant l'âge à la cabine pour répondre aux éventuelles questions des parents.

Les enfants et les jeunes sont acteurs de leurs vacances. Les valeurs éducatives du centre complètent celles de la famille et de l'école. Il doit y avoir une conformité entre ce qui est proposé pendant les réunions de parents, dans les différents catalogues et sur le terrain.

INFIRMERIE ET SOINS

Sur tous nos séjours, une personne au moins occupe le poste d'assistant sanitaire. Une fiche sanitaire sur l'enfant devra être remplie et envoyée avant chaque séjour afin que l'assistant sanitaire puisse avoir le maximum d'information sur l'enfant. L'assistante sanitaire est présentée aux participants, ses fonctions et ses responsabilités sont clairement identifiées. La fiche sanitaire de liaison est rendue à la famille à la fin du séjour, complétée des traitements et soins reçus par l'enfant pendant le séjour.

Conscient que l'assistant sanitaire n'est pas un médecin, DJURINGA s'engage à ce qu'au moindre doute, un médecin consultera l'enfant dans les plus brefs délais. Toute intervention d'un praticien sera évidemment notifié aux parents concernés.

Tout nos séjours sont pris en charge par une compagnie d'assurance :

- Si votre enfant reçoit la visite du médecin, l'organisateur avance les frais et envoie une copie de la feuille de soins aux famille. Il transmet l'original dès réception du règlement afin de permettre le remboursement par l'organisme de prévoyance maladie de la famille.
- Si votre enfant est victime d'un accident ; une déclaration d'accident est faite et envoyée à l'assurance de l'organisateur. Les avances de frais sont effectuées et ensuite l'assurance prennent contact avec la famille pour la suite du traitement.

Toute consommation de drogue quelle qu'elle soit, est strictement interdite en centre de vacances, il en est de même pour l'alcool. La cigarette est interdite ; toutefois pour les plus de 15 ans autorisés à fumer, un aménagement peut être proposé afin d'éviter qu'ils ne fument en cachette ou ne posent des problèmes de sécurité : lieu et moments tolérés en dehors du regard des plus jeunes (art R.355.28.9 cf Réglementation Jeunesse et Sports)

LE LINGE

Pour chacun de nos séjours, la famille reçoit un trousseau type. Un inventaire est systématiquement fait à l'arrivée et au départ des centres de vacances pour les enfants de moins de 14 ans. Pour les jeunes de plus de 14 ans, un inventaire peut être effectué sur simple demande du jeune.

Pour les séjours de plus d'une semaine, le blanchissage du linge des enfants de moins de 14 ans est obligatoirement assuré. Conseillés par l'équipe d'encadrement, les adolescents assurent eux-mêmes l'entretien de leur linge.

L'ARGENT DE POCHE

Un système de banque est mis en place afin d'éviter les pertes et les vols. Ce système est obligatoire pour les enfants de moins de 14 ans et libre pour les adolescents. L'animateur référent a un rôle d'aide et de conseil dans la gestion de l'argent de poche des enfants. **Aucun achat n'est imposé !**